

# Conjoncture dans l'industrie agroalimentaire

janvier 2025

Au 1er semestre 2024, l'activité a globalement reculé dans l'industrie agroalimentaire. Cependant, l'emploi salarié permanent dans la région se redresse au 1er semestre 2024 après une relative stabilité en 2023. Il progresse en Bourgogne-Franche-Comté au 2e trimestre 2024 : +0.2 % sur un trimestre et +0.6 % en un an. L'emploi intérimaire augmente également ce trimestre (+0.3 %) mais se replie sur un an (-0.4 %). Au 1er semestre 2024, les embauches de salariés (hors intérimaires) se situent à un niveau élevé, similaire à 2023. Les contrats à durée indéterminée représentent 39 % des embauches au 1er semestre, soit 6 points de moins qu'au niveau national. Les moins de 25 ans représentent 39 % des embauches de ce semestre et leur part reste stable en 5 ans. Dans le même temps, le nombre de départs du secteur est à un niveau comparable au 1er semestre 2023 et il est légèrement supérieur aux embauches. Concernant le commerce extérieur, les exportations augmentent vigoureusement au 2e trimestre 2024 par rapport à l'année précédente et leur montant est nettement supérieur à celui des importations.

## L'emploi dans l'industrie agroalimentaire

### 28 007 salariés permanents et 2 815 intérimaires travaillent dans l'industrie agroalimentaire

En Bourgogne-Franche-Comté, **28 007 salariés** travaillent dans l'industrie agroalimentaire au 2e trimestre 2024. À ces salariés permanents s'ajoutent **2 815 intérimaires** qui travaillent dans le secteur. Au niveau des départements, le nombre de salariés est le plus élevé en Saône-et-Loire (5 874). La part de salariés travaillant dans l'industrie agroalimentaire est la plus importante dans le Jura (5 %).

**Tableau 1 | Chiffres clés sur l'emploi dans le secteur de l'industrie agroalimentaire**

2e trimestre 2024

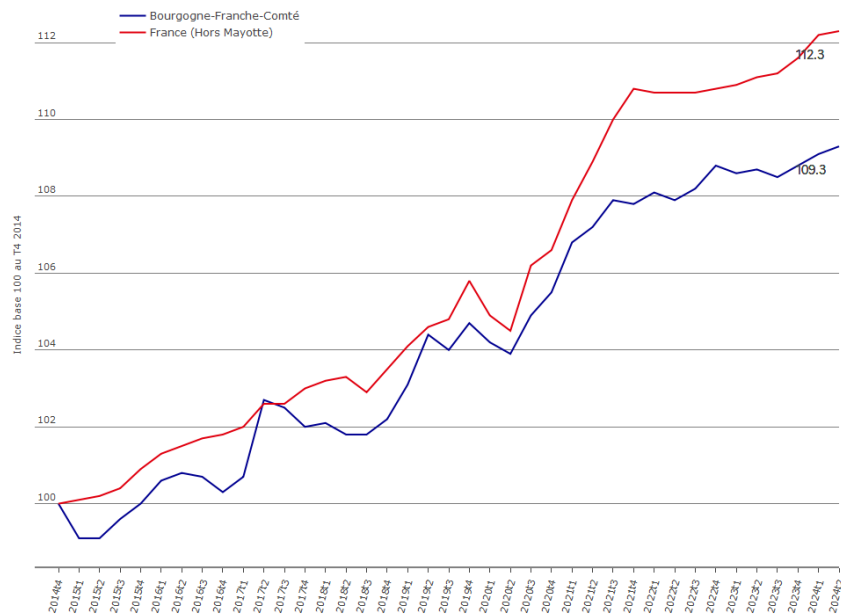
	Emploi salarié permanent			Emploi intérimaire			Emploi total		
	Effectifs	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France (Hors Mayotte)	640 822	0.0	1.1	57 972	-3.2	-2.2	698 794	-0.2	0.8
Bourgogne-Franche-Comté	28 007	0.2	0.6	2 815	0.3	-0.4	30 822	0.2	0.5
Côte-d'Or	5 113	0.7	2.8	356	1.7	4.5	5 469	0.7	2.9
Doubs	5 363	1.3	0.3	461	6.3	0.5	5 824	1.7	0.3
Jura	4 195	0.2	1.4	425	-9.3	10.6	4 620	-0.8	2.1
Nièvre	1 042	-1.1	1.3	98	18.4	-2.5	1 140	0.3	1.0
Haute-Saône	2 242	1.0	2.4	138	9.2	25.3	2 380	1.4	3.5
Saône-et-Loire	5 874	-1.3	-1.0	719	0.4	-7.9	6 593	-1.1	-1.8
Yonne	3 643	0.2	-1.8	610	-1.9	-2.7	4 253	-0.1	-1.9
Territoire de Belfort	536	0.5	2.6	8	14.7	-66.6	544	0.8	-0.2

Source : estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee  
 traitement SESE Dreetts Bourgogne-Franche-Comté

## L'évolution de l'emploi dans l'industrie agroalimentaire

Au 2e trimestre 2024, l'emploi salarié augmente dans la région (0.2 %) et il est stable en France (0 %) (cf. Tableau 1 et Graphique 1). Sur un an, l'emploi salarié est en hausse dans la région (0.6 %). Au sein des départements, l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié permanent se situe entre -1.3 % en Saône-et-Loire et 1.3 % dans le Doubs.

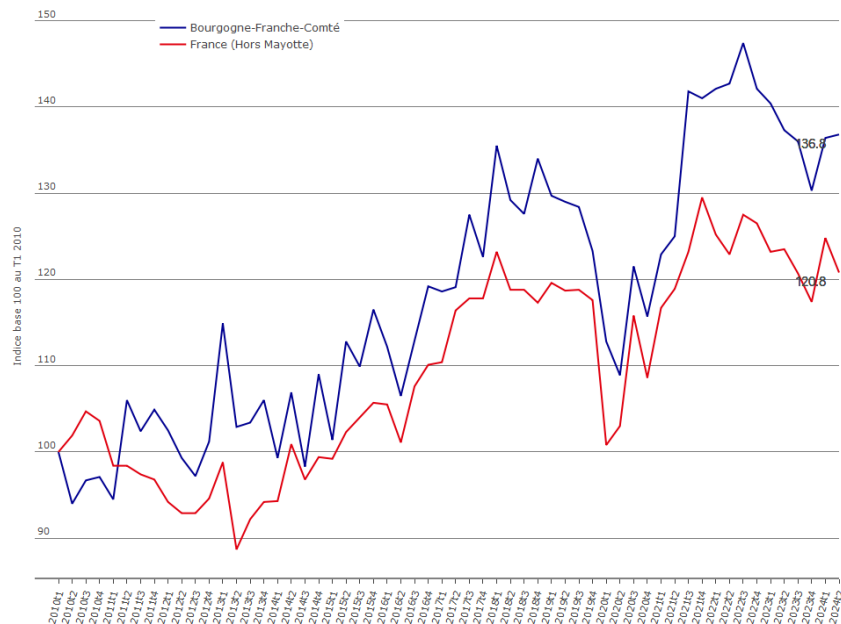
**Graph 1 | Evolution de l'emploi salarié sur long terme**



Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

**Lecture:** En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de salariés permanents dans l'industrie agroalimentaire a augmenté de 9.3 % entre le 4e trimestre 2014 et le 2e trimestre 2024 (12.3 % au niveau national).

**Graph 2 | Evolution du recours à l'intérim sur long terme**



Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

**Lecture:** En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'intérimaires dans l'industrie agroalimentaire a augmenté de 36.8 % entre le 1er trimestre 2010 et le 2e trimestre 2024 (20.8 % au niveau national).

## Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires : premier secteur concernant les effectifs

En 2023, 10 987 salariés travaillent dans le secteur "Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires", soit **44 %** des personnes employées dans l'industrie agroalimentaire.

**Tableau 2 | L'emploi salarié par secteur détaillé**

Secteur d'activité détaillé	Effectifs salariés en 2023	Part des effectifs dans le secteur (en %)
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	10987	44
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	4449	18
Fabrication de produits laitiers	3559	14
Fabrication d'autres produits alimentaires	2693	11
Fabrication de boissons	1731	7
Fabrication d'aliments pour animaux	694	3
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	529	2
Transformation et conservation de fruits et légumes	245	1
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	152	1
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	12	0

Source : Urssaf, données annuelles régionales/traitement DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

## Les établissements employeurs

En 2022, **2 558 établissements** de l'industrie agroalimentaire se situent en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans la région, **464 établissements** emploient entre 10 et 49 salariés. Ils représentent **29 %** de l'emploi salarié du secteur.

**Tableau 3 | Top 10 des établissements employeurs**

	Département	Tranche d'effectifs	Secteur d'activité
GRUPE BIGARD	71	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
LDC BOURGOGNE	71	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
DUC	89	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
SOCIETE ANDRE BAZIN	70	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
EURIAL ULTRA FRAIS	89	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE	39	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE	39	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
SOCIETE FROMAGERE DE LONS LE SAUNIER	39	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
BEAUNE BRIOCHE	21	250 salariés et plus	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
DAUNAT BOURGOGNE	71	250 salariés et plus	Fabrication d'autres produits alimentaires

Source : Insee, Flores 2022/traitement DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

# Le recours à l'activité partielle

Les informations sur le **recours à l'activité partielle** ont un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

- Ce dispositif vise à éviter les licenciements économiques (**protection de l'emploi**) et à adapter les heures travaillées aux variations de l'activité des entreprises (**flexibilité du travail**). Le suivi de la consommation d'activité partielle permet de quantifier les effets de ces variations d'activité sur l'emploi, ce qui vient enrichir les constats qui peuvent être faits sous l'angle de l'emploi.
- Les **autorisations d'activité partielle** permettent d'avoir une **vision prospective** sur la santé économique des entreprises car elles traduisent les anticipations des employeurs sur l'activité à venir. Lorsque les établissements d'un secteur d'activité rencontrent des difficultés, les autorisations d'activité partielle progressent. Quand la situation s'améliore, elles diminuent.

## Suivi de la consommation d'activité partielle

Guide de lecture Un recours important au dispositif se traduit par :

- Une **augmentation** du nombre de **salariés indemnisés** au titre de l'activité partielle.
- Une **part significative de salariés indemnisés** au moins égale à ce que représente le secteur dans la région.
- Une augmentation du **taux de consommation** rapport entre heures consommées / heures autorisées.

Au 2e trimestre 2024, le recours à l'activité partielle est supérieur à celui enregistré au 1er trimestre 2024. D'après les données provisoires, le nombre de salariés indemnisés augmenterait : en moyenne, près de **25 salariés** auraient été placés en activité partielle pour un total de **5 208 heures** indemnisées (soit environ **13 emplois** en équivalent temps plein).

Tableau 4 | Indicateurs de suivi mensuel

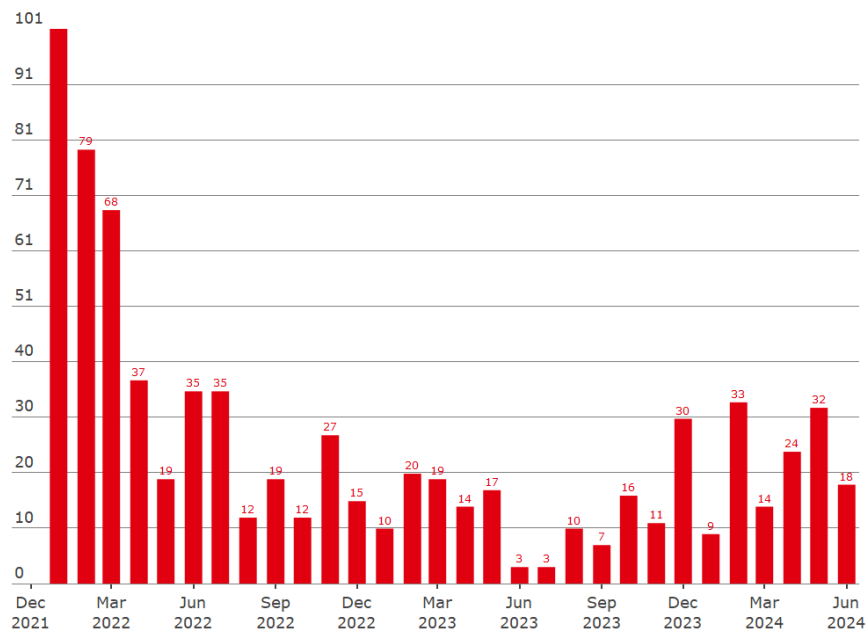
	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24*	mai-24*	juin-24*
<b>Taux de consommation</b>						
% heures indemnisées/heures autorisées	5	3	5	42	52	21
<b>Indemnisations</b>						
Etablissements indemnisés	3	4	5	6	7	5
Heures indemnisées	1 378	743	1 236	1 121	2 055	2 032
Salariés indemnisés	9	33	14	24	32	18
% salariés indemnisés/salariés secteur	0	0	0	0	0	0

\* Avertissement : les consommations de l'activité partielle sont provisoires et susceptibles d'être révisées en raison des remontées tardives des entreprises ; celles-ci ayant 6 mois pour demander leur indemnisation.

Source : DGEFP-Dares, traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

**Lecture** : Au mois de juin 2024, **5 établissements** ont eu recours à l'activité partielle et **18 salariés** ont été indemnisés pour un total de **2 032 heures** chômées. Cela représente en moyenne **113 heures chômées par salarié** (soit près de 3 semaines à 35 heures hebdomadaires).

### Graph 3 | Salariés indemnisés au titre de l'activité partielle



Source : DGEFP-DARES, Demandes indemnités SI APART/traitement DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

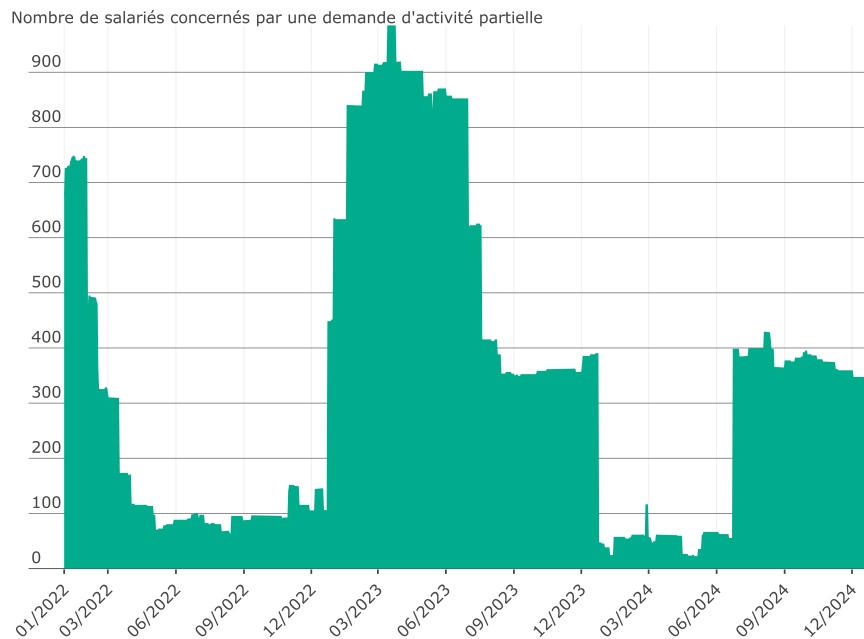
**Lecture** : Au mois de juin 2024, **18 salariés** de l'industrie agroalimentaire ont été indemnisés au titre de l'activité partielle.

### Le recours au dispositif dans les prochains mois

*Guide de lecture* Des prévisions moins favorables de l'activité économique se traduisent par :

- Une augmentation du nombre de salariés autorisés dans les prochains mois.

### Graph 4 | Autorisation d'activité partielle dans l'industrie agroalimentaire



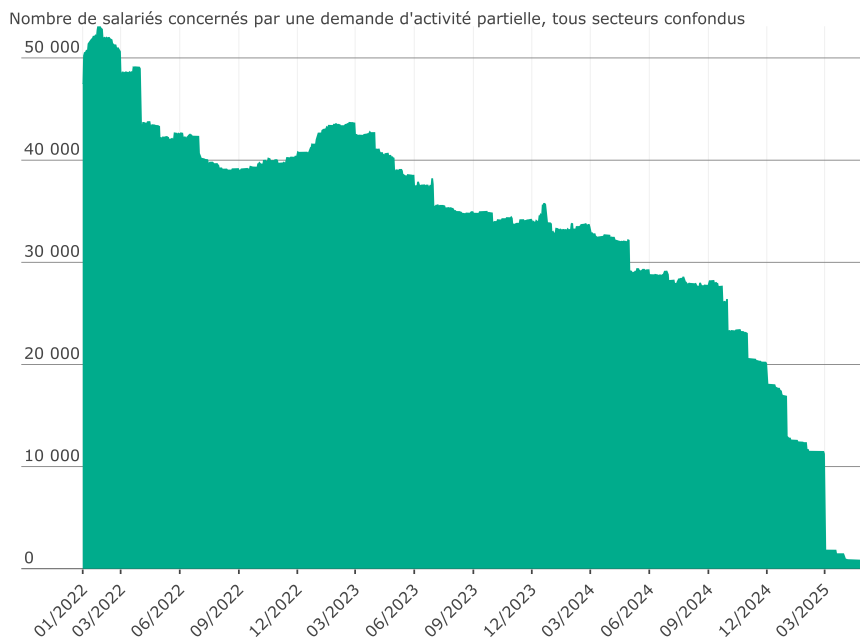
Source : DGEFP-DARES, données administratives SI APART/traitement DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture** : Au 30 juin 2024, **397 salariés** travaillant dans le secteur l'industrie agroalimentaire sont concernés par une demande d'activité partielle (dossier validé ou en cours d'instruction).

**Avertissement** : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle peut s'avérer inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu'une

partie du nombre de salariés autorisé par l'administration. Seules les demandes d'indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle. (cf. **Graph 3**).

**Graph 5 | ... tous secteurs confondus**



Source : DGEFP-DARES, données administratives SI APART/traitement DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

## Les mouvements de main d'oeuvre

Les indicateurs de **mouvements de main d'oeuvre** rendent compte du besoin en emploi des entreprises :

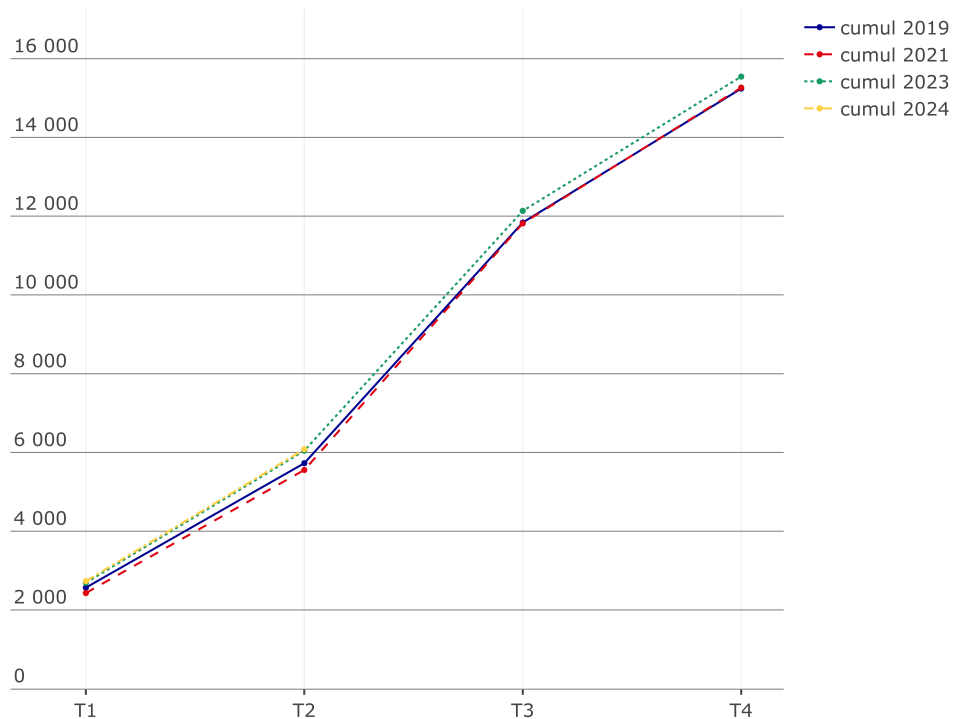
- Le suivi et l'analyse des **embauches** permet d'appréhender les besoins et l'évolution des pratiques d'embauches des employeurs.
- Le suivi des **sorties** et l'analyse des motifs permet de mieux comprendre les causes liées à ces départs (ex: retraite, démission, licenciement économique).

**Champ de l'étude** : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

## Les volumes d'embauches

Au 1er semestre 2024, **6 082 contrats de travail (CDD, CDI)** ont été signés dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, 38 de plus qu'en 2023 à la même période. Les embauches sont plus nombreuses qu'en 2019 où 5 726 contrats avaient été signés.

**Graph 6 | Evolution des embauches (CDD, CDI) en cumul depuis le 01/01**



Source : DARES-MMO/traitement DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture :** Au 1er semestre 2024, **6 082** contrats (CDD, CDI) ont été signés dans l'industrie agroalimentaire.

## Evolution des embauches en CDI au 1er semestre 2024

*Guide de lecture* Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

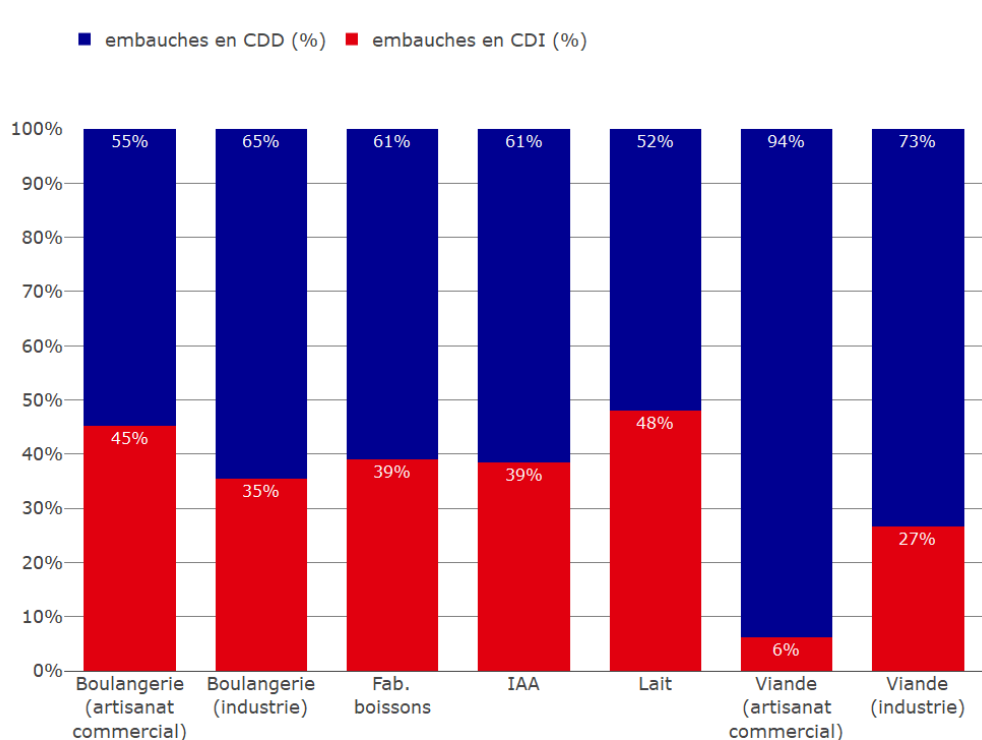
- **Les pratiques d'embauches** évoluent-elles ?
- Les **difficultés de recrutement** liées au secteur poussent-elles les établissements à proposer davantage de CDI ?
- existe-t-il une différence entre les activités du secteur ?

Dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, le volume d'embauches en CDI est au-dessus de son niveau d'avant-crise : 2 342 au 1er semestre 2024 contre 1 950 à la même période en 2019. Les embauches en CDD restent en-deçà de leur niveau de 2019. La part des CDI dans les embauches a augmenté passant à 39 % au 1er semestre 2024 contre 34 % à la même période en 2019.

Les **embauches en CDI** sont **minoritaires** dans le secteur de la boulangerie (artisanat commercial). Les embauches en CDI augmentent, **la part des CDI s'élève désormais à 45 % des recrutements** au 1er semestre 2024 contre 39 % à la même période en 2019.

Dans le secteur de la viande (industrie), **la part des CDI** parmi les recrutements au 1er semestre 2024 est de **27 %** contre 25 % à la même période en 2019. Les **embauches en CDI** sont **minoritaires** et reculent depuis la période d'avant-crise sanitaire.

## Graph 7 | Volume et part de CDI parmi les embauches au 1er semestre 2024



Source : DARES-MMO/traitement DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture** : Au 1er semestre 2024, **2 342** CDI ont été signés dans l'industrie agroalimentaire, soit **39 %** des embauches (34 % à la même période en 2019).

### Un recours plus marqué au CDI

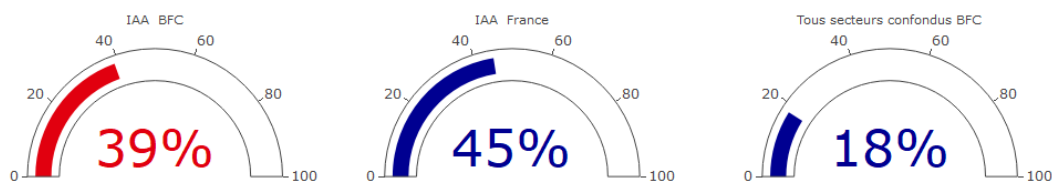
*Guide de lecture* Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- Les embauches en CDI sont-elles plus fréquentes dans le secteur ?
- Dans la région plus qu'ailleurs ?

Dans l'industrie agroalimentaire, **39 % des salariés nouvellement embauchés ont signé un CDI** au 1er semestre 2024 contre 18 % en moyenne dans la région, tous secteurs confondus.

### Graph 8 | Comparaison avec la moyenne nationale et régionale

part des CDI dans les embauches





## Principaux métiers recrutés au 1er semestre 2024

Tableau 5 | Métiers recrutés (Top 5)

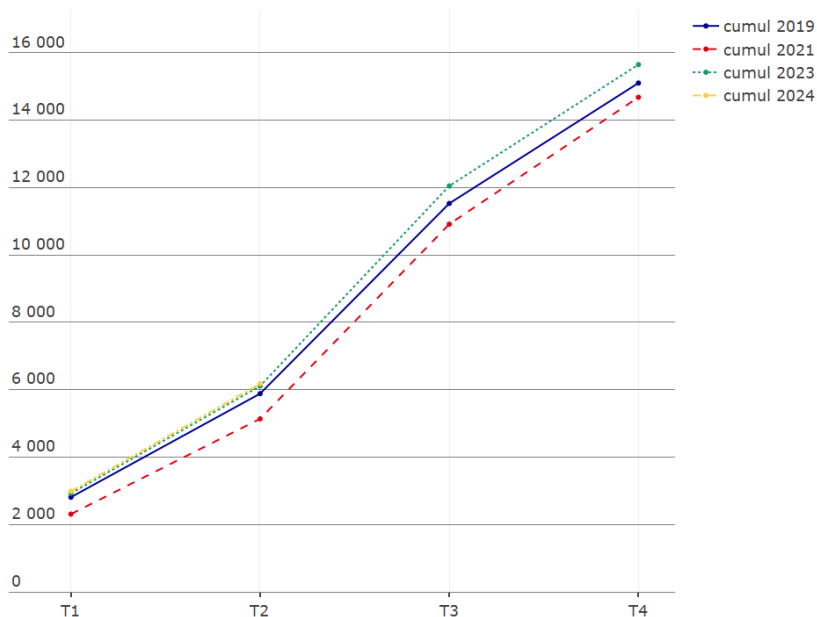
Métiers regroupés par famille professionnelle	Embauches 2024
R1Z60 : Vendeurs en produits alimentaires	40732
S0Z42 : Boulangers, pâtisseries	21530
E0Z21 : Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	13512
E1Z42 : Autres ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires (hors transformation des viandes)	9351
S0Z40 : Bouchers	5733

Source : DARES-MMO/traitement DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

## Les départs de salariés

Au 1er semestre 2024, **6 178 salariés** ont quitté le secteur de l'industrie agroalimentaire. Ces départs sont **aussi nombreux** qu'avant la crise.

Graph 9 | Evolution des sorties (CDD et CDI) en cumul depuis le 01/01



Source : DARES-MMO/traitement DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture** : Au 1er semestre 2024, le secteur de l'industrie agroalimentaire enregistre **6 178 départs**.

## Les ruptures de contrat et fins de CDD au 1er semestre 2024

*Guide de lecture* Objectifs des indicateurs proposés :

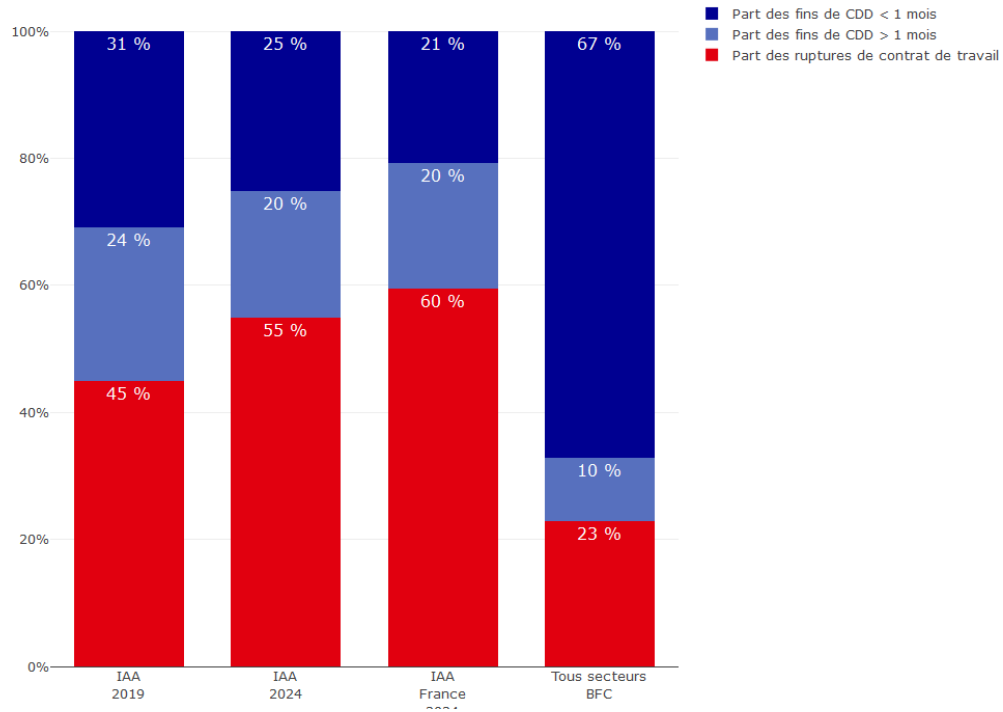
- Combien de contrats sont arrivés à terme ? Comment anticiper ces **fins de contrat** pour maintenir les salariés dans une dynamique d'emploi et favoriser leur **accès à l'emploi durable** ?
- La part des **contrats précaires** (CDD inférieur à 1 mois) augmente-t-elle ?
- Le volume des ruptures de contrat de travail augmente-t-il ?

Dans l'industrie agroalimentaire, la majorité des départs des salariés au 1er semestre 2024 font suite à une rupture de contrat de travail. Le recours au CDD est moins important comparativement à la même période en 2019 et leur durée s'est allongée : la part des CDD < 1 mois parmi les fins de CDD a diminué.

Dans le secteur de la boulangerie (artisanat commercial), le recours au CDD recule et leur durée est plus longue.

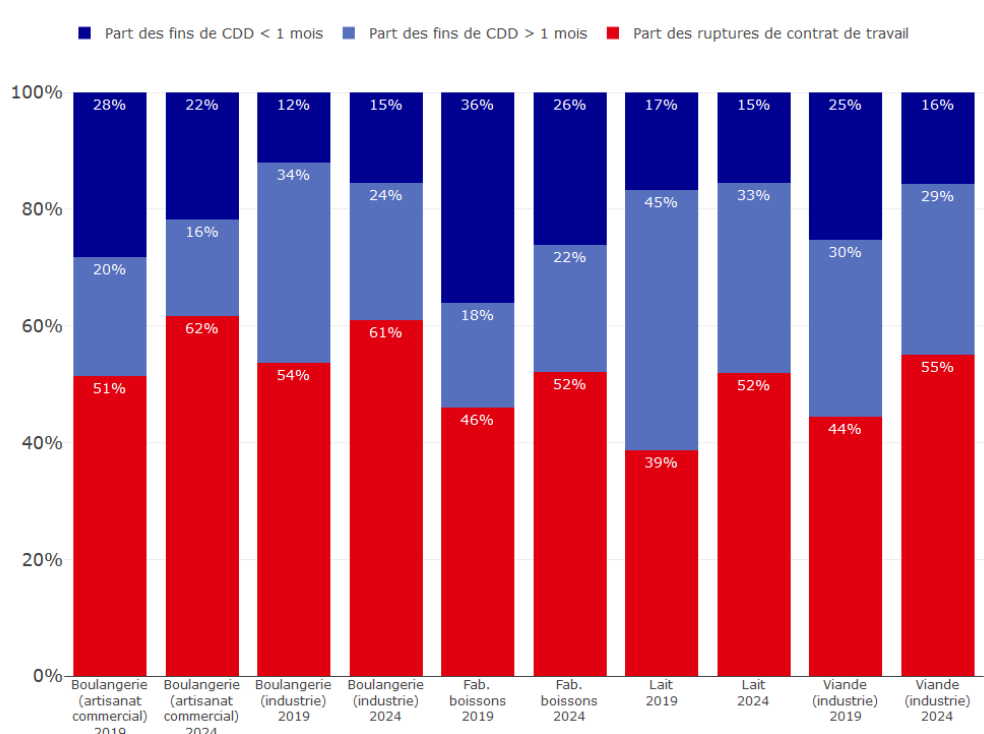
Les CDD<1 mois parmi ceux arrivés à terme sont moins fréquents dans le secteur de la viande (industrie). Le recours au CDD recule et leur durée s'est allongée.

**Graph 10 | Ruptures de contrat de travail et fins de CDD**



Source : DARES-MMO/traitement DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

**Graph 11 | Comparaison entre sous-secteur**



Source : DARES-MMO:traitement DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

## Les motifs de rupture de contrat de travail

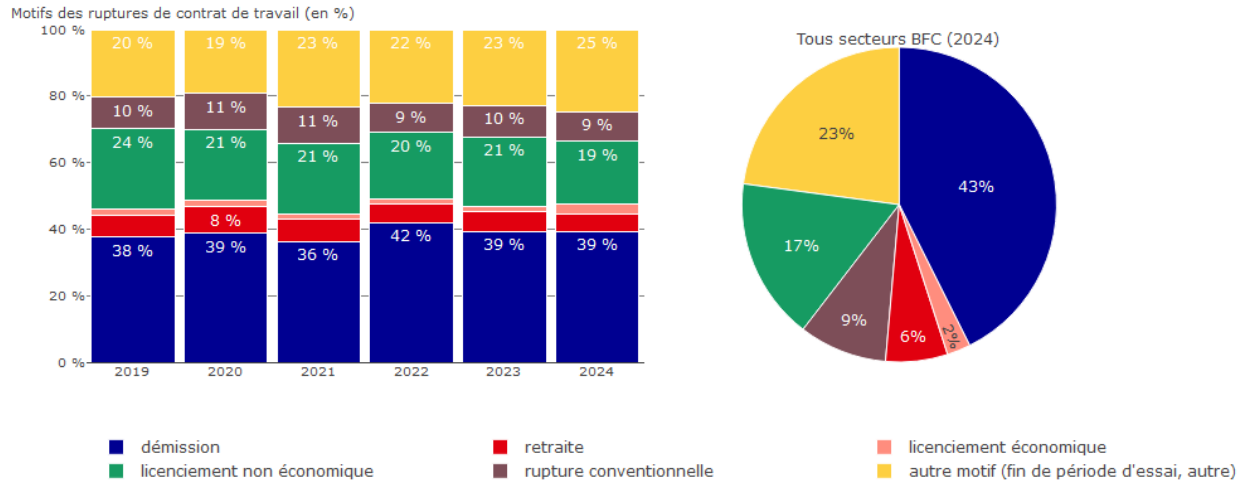
Guide de lecture Objectifs des indicateurs proposés :

- Le choix de démissionner est-il plus fréquent dans le secteur depuis 2019 ?
- Les démissions sont-elles plus fréquentes qu'ailleurs ? Cette information est intéressante à croiser au regard de la part des CDI parmi les embauches → enjeu de fidélisation des salariés.
- Les ruptures de contrat notamment les départs non anticipés par les employeurs comme les démissions, fins de période d'essai ou encore les licenciements non économiques sont-ils plus nombreux par rapport à 2019 ? → renforcement des tensions de recrutement.

Les ruptures de contrats de travail s'élevèrent à 3 392 et représentent 55 % des sorties enregistrées dans le secteur au 1er semestre 2024. (cf. Graph10)

Les départs faisant suite à une démission forment le **premier motif** de rupture de contrat de travail. Ils sont moins fréquents dans le secteur de l'industrie agroalimentaire par rapport à la moyenne régionale, tous secteurs confondus. Les départs faisant suite à une fin de période d'essai ou un autre motif représentent le deuxième motif de rupture de contrat et sont aussi fréquents dans le secteur de l'industrie agroalimentaire. Les établissements de l'industrie agroalimentaire ont eu plus recours aux licenciements économiques comparativement à la moyenne régionale.

Graph 12 | Motifs des ruptures de contrat de travail



Source : DARES-MMO/traitement DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

## Focus sur les mouvements de main d'œuvre au 1er semestre 2024

Les focus ci-dessous permettent d'éclairer notamment les problématiques suivantes :

- Quelle est la **part de jeunes parmi les embauches** comparativement à ce qu'ils représentent dans l'emploi du secteur ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Les jeunes **signent-ils plus souvent un CDI** dans le secteur par rapport à ce que l'on observe en moyenne tous secteurs confondus ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Le secteur recrute-t-il essentiellement des postes qualifiés / non qualifiés ?
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus nombreux à quitter le secteur qu'à y entrer ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus souvent recrutés en CDI ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.

## Focus sur les jeunes



19 % des salariés du secteur ont moins de 25 ans.  
(source : Insee, recensement de la population 2021)

**Embauches**  
2 387 entrées

soit 39 % des entrées  
( 0 pt(s) depuis 2019)  
29 % ont signé un CDI  
(contre 17 % des jeunes nouvellement  
embauchés tous secteurs confondus)



**Départs**  
2 227 sorties

soit 36 % des sorties  
( 0 pt(s) depuis 2019)  
30 % occupaient un **CDD < à 1 mois**  
parmi les ruptures de contrat : 37 % ont démissionné  
(contre 43 % des jeunes tous secteurs confondus).

## Focus sur les seniors



26 % des salariés du secteur ont 50 ans ou plus.  
(source : Insee, recensement de la population 2021).

**Embauches**  
1 156 entrées

soit 19 % des entrées  
( 0 pt(s) depuis 2019)  
28 % ont signé un CDI  
(contre 11 % des seniors nouvellement  
embauchés tous secteurs confondus)



**Départs**  
1 467 sorties

soit 24 % des sorties  
(+ 1 pt(s) depuis 2019)  
38 % occupaient un **CDD < à 1 mois**  
parmi les ruptures de contrat : 22 % ont démissionné  
(contre 25 % des seniors tous secteurs confondus).

## Focus sur les femmes



43 % des salariés du secteur sont des femmes.  
(source : Insee, recensement de la population 2021).

**Embauches**  
3 299 entrées

soit 54 % des entrées  
( -4 pt(s) depuis 2019)  
33 % ont signé un CDI  
(contre 14 % des femmes nouvellement  
embauchés tous secteurs confondus)



**Départs**  
3 368 sorties

soit 55 % des sorties  
( -2 pt(s) depuis 2019)  
31 % occupaient un **CDD < à 1 mois**  
parmi les ruptures de contrat : 41 % ont démissionné  
(contre 44 % des femmes tous secteurs confondus).

## Focus sur les hommes



57 % des salariés du secteurs sont des hommes.  
(source : Insee, recensement de la population 2021).

**Embauches**  
2 783 entrées

soit 46 % des entrées  
(+ 4 pt(s) depuis 2019)  
45 % ont signé un CDI  
(contre 24 % des hommes nouvellement  
embauchés tous secteurs confondus)



**Départs**  
2 810 sorties

soit 45 % des sorties  
(+ 2 pt(s) depuis 2019)  
18 % occupaient un **CDD < à 1 mois**  
parmi les ruptures de contrat : 38 % ont démissionné  
(contre 41 % des hommes tous secteurs confondus).

## Focus sur les postes qualifiés

**Embauches de salariés  
pour un poste qualifié**  
2 186 entrées

soit 39 % des entrées  
44 % ont signé un CDI  
(contre 25 % tous secteurs confondus  
parmi les postes qualifiés)



**Départs de salariés  
qui occupaient un poste qualifié**  
2 207 sorties

soit 39 % des sorties  
parmi les ruptures de contrat : 43 % ont démissionné  
(contre 44 % des salariés qui occupaient  
un poste qualifié tous secteurs confondus).

## Focus sur les postes non qualifiés

**Embauches de salariés  
pour un poste non qualifié**  
2 900 entrées

soit 52 % des entrées  
27 % ont signé un CDI  
(contre 14 % tous secteurs confondus  
parmi les postes non qualifiés)



**Départs de salariés  
qui occupaient un poste non qualifié**  
3 045 sorties

soit 54 % des sorties  
parmi les ruptures de contrat : 38 % ont démissionné  
(contre 44 % des salariés qui occupaient  
un poste non qualifié tous secteurs confondus).

## Le commerce extérieur

### Les données du commerce extérieur

- Le suivi et l'analyse des exportations/importations permet d'appréhender la performance économique de la région.
- une augmentation des exportations peut signaler une économie forte et compétitive, tandis qu'une hausse des importations peut refléter une demande intérieure robuste.
- la provenance des produits est crucial, surtout en cas de difficultés dans le pays d'origine qui perturberaient les chaînes d'approvisionnement et entraîner des pénuries ou des hausses de prix.

### Les exportations en nette progression

En Bourgogne-Franche-Comté, les exportations dans l'industrie agroalimentaire s'élèvent à 845 246 milliers d'euros au 2e trimestre 2024. Sur un an, elles augmentent fortement (1.9 %). Dans le même temps, les importations dans ce secteur progressent nettement (4.1 %). Au niveau des départements, le montant des exportations est le plus élevé en Côte-d'Or : 413 784 milliers d'euros au 2e trimestre 2024. Au sein des départements, l'évolution des exportations se situent entre -7 % dans la Nièvre et 87.1 % dans le Territoire de Belfort.

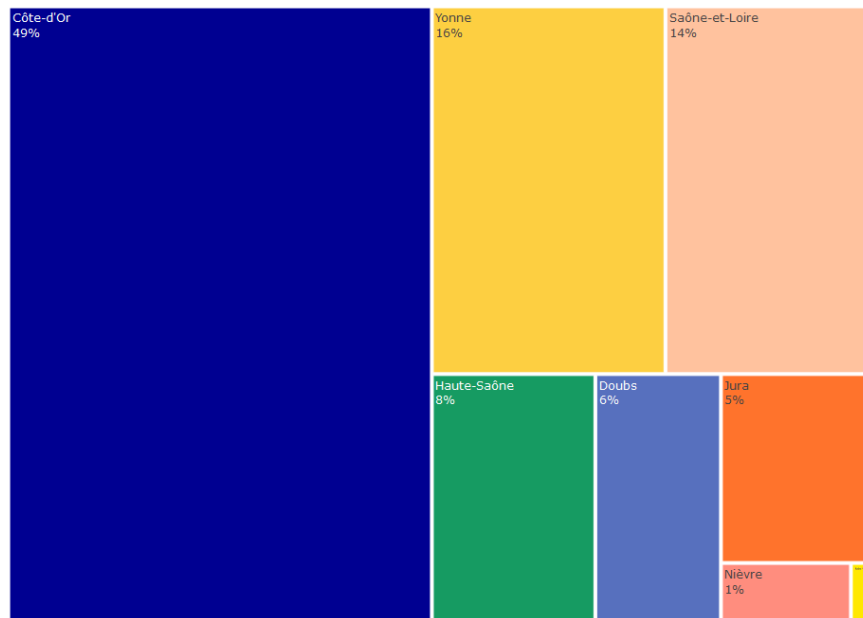
Tableau 6 | Chiffres clés du commerce extérieur

## 2e trimestre 2024

	Exportations		Importations	
	Montant en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)	Montant en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)
Bourgogne-Franche-Comté	845 246	1.9	492 644	4.1
Côte-d'Or	413 784	-1.1	95 350	-14.3
Doubs	49 722	0.5	135 935	35.2
Haute-Saône	64 671	12.9	14 248	2.8
Jura	45 559	5.5	41 197	9.0
Nièvre	12 643	-7.0	2 192	108.4
Saône-et-Loire	120 975	1.4	129 154	-6.5
Territoire de Belfort	2 211	87.1	9 513	-1.7
Yonne	135 682	6.7	65 055	6.9

Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

**Graph 13 | Les exportations par département**

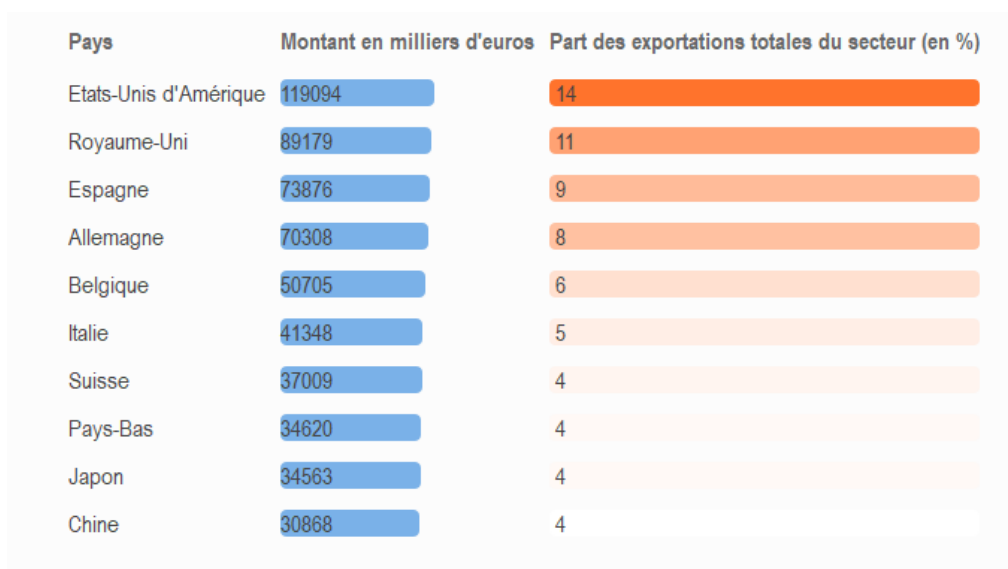


Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

### Etats-Unis d'Amérique : principal débouché à l'export

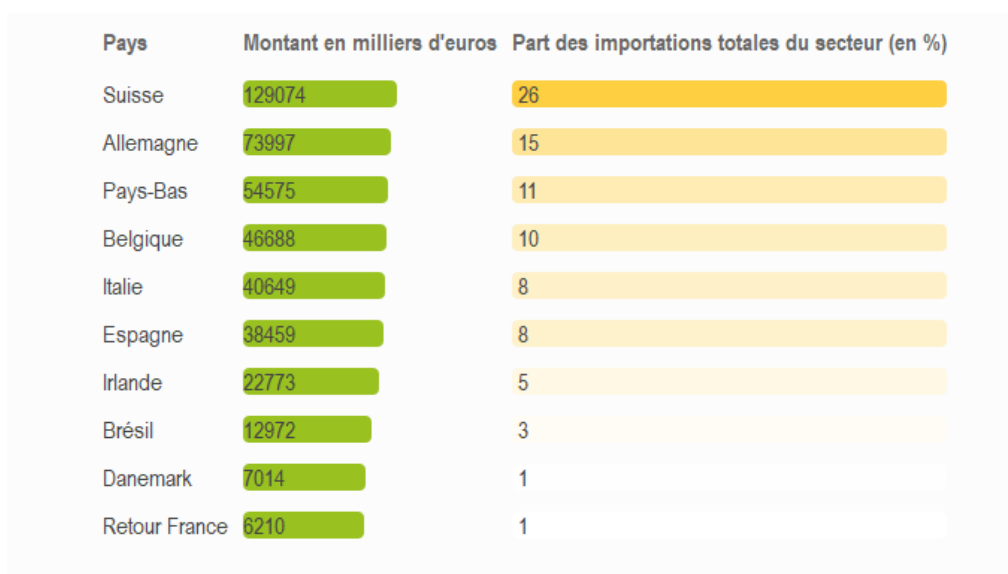
Avec 14.1 % des exportations du secteur de l'industrie agroalimentaire, ce pays est le premier débouché de la région.

**Tableau 7 | Top 10 des pays à l'exportation**



Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

**Tableau 8 | Top 10 des pays à l'importation**

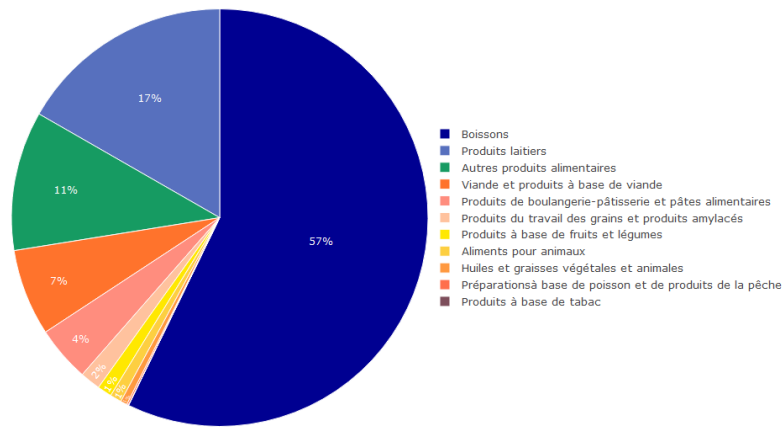


Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

## Boissons : produit le plus exporté

Au 2e trimestre 2024, le montant des exportations de ce produit s'élève à 483 567 milliers d'euros, soit 57.2 % des exportations dans l'industrie agroalimentaire. Les exportations de "Produits laitiers" sont le deuxième produit le plus exporté avec 16.7 % des exportations du secteur.

## Graph 14 | Les exportations par produits



Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

## Principaux débouchés à l'export selon les produits

Les principales destinations peuvent fortement varier d'un produit à l'autre. Les débouchés à l'exportation sont présentés ici pour les deux premiers produits exportés.

Tableau 9 | Boissons : top 10 des pays à l'exportation

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Etats-Unis d Amérique	111402	23
Royaume-Uni	66708	14
Japon	33133	7
Suisse	28931	6
Canada	21347	4
Belgique	18645	4
Danemark	17086	4
Italie	16604	3
Hong-Kong	15403	3
Suède	14935	3

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.



**Tableau 10 | Produits laitiers : top 10 des pays à l'exportation**

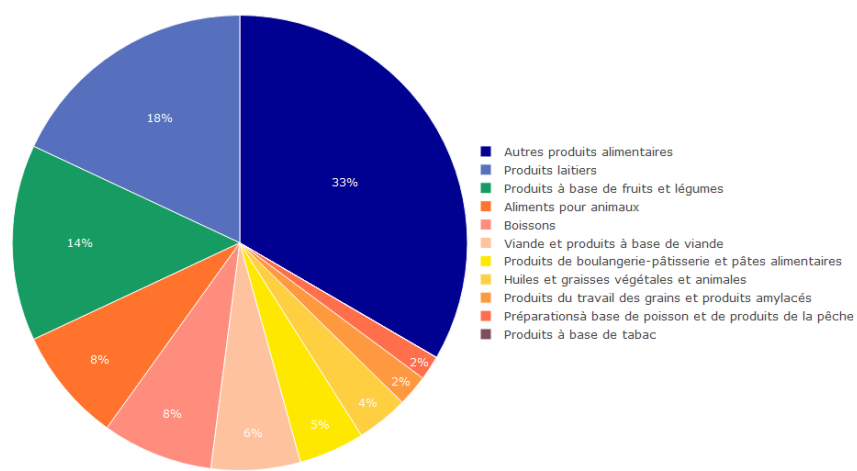
Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Espagne	34574	24
Chine	15401	11
Allemagne	15197	11
Belgique	13778	10
Royaume-Uni	9386	7
Pays-Bas	6616	5
Indonésie	4507	3
Irlande	3218	2
Philippines	2970	2
Corée du Sud	2942	2

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

### Autres produits alimentaires : produit le plus importé

Le montant des importations de ce produit s'élève à 164 468 milliers d'euros au 2e trimestre 2024, soit 33.4 % des importations dans l'industrie agroalimentaire. Viennent ensuite les importations de "Produits laitiers" avec 18 % des importations du secteur.

**Graph 15 | Les importations par produits**



Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

### Principales provenances des produits importés

La provenance peut varier fortement d'un produit à l'autre. Elle est présentée ici pour les deux premiers produits importés dans l'industrie agroalimentaire.

**Tableau 11 | Autres produits alimentaires : top 10 des pays**

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Suisse	122951	74.8
Allemagne	11720	7.1
Espagne	5831	3.5
Belgique	5639	3.4
Italie	5586	3.4
Pays-Bas	2402	1.5
Etats-Unis d Amérique	1273	0.8
Royaume-Uni	1217	0.7
Chili	938	0.6
Autriche	873	0.5

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

**Tableau 12 | Produits laitiers : top 10 des pays**

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Irlande	21931	24.7
Allemagne	18797	21.2
Pays-Bas	16862	19.0
Belgique	10867	12.2
Italie	7720	8.7
Retour France	3557	4.0
Espagne	3447	3.9
Grèce	1319	1.5
Finlande	1201	1.4
Pologne	567	0.6

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

## Sources, méthodologie, définitions

### Sources et méthodes

La donnée structurelle du **nombre d'établissements** provient du fichier Flores de l'Insee (« **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** »). Les industries agroalimentaires sont définies comme l'ensemble des établissements dont le code NAF est 10 ou 11, y compris l'artisanat commercial.

Les **évolutions de l'emploi salarié** (hors intérim) sont calculées à partir des **estimations trimestrielles de l'emploi salarié** produites conjointement par l'Insee, l'Acoss et la Dares. Les effectifs salariés diffusés correspondent au « nombre de salariés inscrits durant la dernière semaine de la période » renseigné dans la Déclaration sociale nominative (DSN). Les alternants font partie des effectifs salariés.

Les **mouvements de main-d'oeuvre** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (contrat à durée déterminée/contrat à durée indéterminée), la durée des contrats et les motifs de rupture.

**L'intérim** : depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

## Définitions

Les industries agroalimentaires (IAA) regroupent les établissements dont l'activité principale, codée à partir de la Nomenclature d'activités françaises (NAF Rev.2) relève des domaines suivants:

- 10.1. Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande.
- 10.2. Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques.
- 10.3. Transformation et conservation de fruits et légumes.
- 10.4. Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales.
- 10.5. Fabrication de produits laitiers.
- 10.6. Travail des grains ; fabrication de produits amylacés.
- 10.7. Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires.
- 10.8. Fabrication d'autres produits alimentaires.
- 10.9. Fabrication d'aliments pour animaux.
- 11. Fabrication de boissons.
- 12. Fabrication de produits à base de tabac.

La Fabrication de produits à base de tabac a été exclue du champ de cette étude. Compte tenu de leur faible poids en Bourgogne-Franche-Comté, les secteurs 10.2, 10.3, 10.4, 10.6 et 10.9 ont été regroupés sous l'appellation « Reste des IAA ».

L'**artisanat commercial** qualifie les activités agroalimentaires associées à de la vente au détail : il comprend les établissements dont l'activité principale correspond aux codes 1013B, 1071B, 1071C et 1071D de la NAF Rev.2.

Les **embauches** (i.e. entrées) et les **départs** (i.e. sorties) sont des flux de main-d'œuvre qui n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre les entrées et les sorties ne reflète que très approximativement l'évolution de l'emploi, puisque la prise en compte de la démographie des entreprises au sein des données mouvements de main d'œuvre est partielle, notamment pour les établissements de moins de 50 salariés.

**Catégorie socioprofessionnelle** : les personnes en emploi sont réparties selon leur groupe socioprofessionnel agrégé tel que défini par la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). La PCS classe la population en fonction de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Au sein des actifs occupés, six catégories sont distinguées : les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. À l'aide des **travaux** de l'Insee sur le sujet nous pouvons distinguer, au sein des ouvriers et des employés, les **emplois qualifiés** et les **emplois non qualifiés**. Les ouvriers non qualifiés regroupent les ouvriers non qualifiés de type industriel (poste 67 de la nomenclature socioprofessionnelle à 2 chiffres), les ouvriers non qualifiés de type artisanal (68) et les ouvriers agricoles (69). Pour les employés non qualifiés, la distinction se fonde sur la nomenclature à 4 chiffres : agents de service (postes 525a, 525b, 525c, 525d), agents de surveillance et de sécurité (533c, 534a), des standardistes, opérateurs de saisie (541d, 542b), caissiers ou vendeurs non qualifiés (551a, 552a, 553a, 554a, 554h, 554j, 555a), serveurs et employés non qualifiés de la restauration et du tourisme (561a, 561d, 561e, 561f), assistants maternels (563a), aides à domicile, aides ménagères (563b), employés de maison et personnels de ménage (563c), concierges et gardiens d'immeubles (564a), employés des services divers (564b).

## Pour en savoir plus

« **L'industrie agro-alimentaire en Bourgogne-Franche-Comté** », Draaf BFC en collaboration avec la Dreets BFC, février 2022.

« **L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, octobre 2024.

« **Conjoncture Emploi Insee-Urssaf-DREETS** », Insee-Urssaf-DREETS, Insee Flash, octobre 2024.

« **Indicateurs Trimestriels Régionaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2024.

« **Indicateurs Trimestriels Départementaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2024.

« **Fiches territoires** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2024.

« **Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en Bourgogne-Franche-Comté** », DREETS et France Travail Bourgogne-Franche-Comté, octobre 2024.

« **Tableau de bord de la conjoncture Bourgogne-Franche-Comté** », Insee (emploi, chômage, etc.).

## Conception et réalisation :

Stéphane Androver, Éric Seguin  
**Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture  
et la forêt (DRAAF)  
de Bourgogne-Franche-Comté**  
4 bis rue Hoche - BP 87865  
21078 Dijon  
[www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr)

Céline Rouot, Émilie Vivas  
**Direction régionale de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)  
de Bourgogne-Franche-Comté**  
5 place Jean Cornet  
25041 Besançon Cedex  
[www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr)